



UN TREMPLIN POUR L'INSTALLATION EN AGRICULTURE !

DIVERSIFIEZ VOS EXPÉRIENCES
ET ENRICHISSEZ-VOUS !

JE RENFORCE MON PROJET



J'ENRICHIS
MON
EXPÉRIENCE



JE DÉVELOPPE
MON
RÉSEAU



JE COMPLÈTE
MES
REVENUS



JE FAIS
PARTIE
D'UNE ÉQUIPE

→ JE DEVIENS SALARIÉ DU SERVICE DE REMPLACEMENT

J'AI BESOIN D'UN AGENT



JE SOUHAITE
PARTIR EN
VACANCES



JE VEUX
SUIVRE UNE
FORMATION



JE PARS
EN CONGÉ
MATERNITÉ



JE SUIS
MALADE

→ JE BÉNÉFICIE D'UN SERVICE SUR MESURE

+ Pour plus d'informations,
rapprochez-vous du Service de Remplacement
de votre département.

AVANT L'INSTALLATION

ÊTRE AGENT DE REMPLACEMENT PEUT ÊTRE
UNE ÉTAPE PRÉALABLE À L'INSTALLATION.

POURQUOI ?



J'ENRICHIS MON EXPÉRIENCE

Grâce à la diversité de mes missions. Je travaille sur des exploitations au fonctionnement très différent.

Je suis autonome, je sais organiser mon travail, je consolide ou développe mes savoir-faire.



JE SÉCURISE MON PROJET

Je sécurise mon projet professionnel grâce à une activité salariée avant mon installation.

Le Service de remplacement est à mon écoute.



JE DÉVELOPPE MON RÉSEAU

Je deviens acteur de mon territoire.

Je construis mon réseau professionnel.



JE FAIS PARTIE D'UNE ÉQUIPE

Je suis salarié du Service de remplacement.

Je fais partie d'un réseau et je suis encadré par une équipe administrative.

UNE FOIS INSTALLÉ

JE PEUX CONTINUER MON ACTIVITÉ D'AGENT DE REMPLACEMENT.
MAIS SURTOUT,

JE PEUX ME FAIRE REMPLACER !



POURQUOI SE FAIRE REMPLACER ?

Que ce soit pour partir en vacances, en formation, en congé maternité ou paternité, ou pour me faire remplacer en cas de maladie ou d'accident, le **Service de remplacement est là pour assurer les travaux sur mon exploitation pendant mon absence.**



UN SERVICE CLÉ EN MAIN

Pour être remplacé, je dois être adhérent au Service de remplacement. J'anticipe et je prépare mon remplacement.

C'est ensuite mon **Service de remplacement qui s'occupe de tout** : contrat de travail, paye...



DES AIDES FINANCIÈRES

Des aides financières existent pour se faire remplacer (sociales, fiscales...).

Renseignez-vous !



UN COMPLÉMENT DE REVENUS

Je peux être agent de remplacement pour compléter mes revenus si l'activité sur mon exploitation me le permet.

Le Service de remplacement est à l'écoute des mes disponibilités et de mes contraintes.